

## **Compte-rendu de la Séance du 22 juillet 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-deux juillet à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Clairac,  
sous la Présidence de Monsieur Michel PERAT, Maire de Clairac.

**Etaient présents :** M. CASSIN Dimitri, Mme VIOLARD Marie-Claude, M. LEOMANT Philippe, M. DELCOUSTAL Gérard, Mme SAVIN Odile, M. SFILIGOÏ Alain, M. GALLINE Jacques, Mmes TRAMOND Odile, VERMANDE Chantal, MM. ZANARDO Alain, DOMANGE Christophe, Mmes CADORIN Véronique, BLANCHET Cécile, ARNAUD Anne et CABANE Bernard.

*Procuration de Mme VERHAEGHE à Mme TRAMOND*

**Etait excusée :** Mme GAY Annette

**Etait absent :** M. HEGO Philippe

Madame Anne ARNAUD est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau.

Le Conseil Municipal prend acte des procès-verbaux des deux dernières séances (8/6 et 18/6/2015).

M. le Maire rend compte à l'assemblée des décisions du Maire :

- n° 08/2015 concernant l'avenant n° 1 au marché de travaux d'aménagement de la salle de lotos portant prolongation de délai.
- n° 09/2015 portant sur l'avenant n° 2 au marché de travaux d'aménagement de la salle de lotos portant sur le réajustement financier de l'opération.

M. le Maire, après consultation de l'assemblée, décide de retirer le point n° 5 : Défense du Service Public Forestier de l'ordre du jour.

### **01.07.15 – Rapport annuel 2014 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, ADOPTE** le rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Clairac.

### **02.07.15 – Adhésion au service commun d'instruction des autorisations de droit des sols mis en place par la Communauté Val de Garonne Agglomération.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE DE CONFIER** l'instruction des autorisations de droit des sols au service commun d'instruction du droit des sols mis en place par Val de Garonne Agglomération à compter du 01 juillet 2015.

**APPROUVE** la convention, qui précise notamment les modalités de fonctionnement, de financement du service ADS, et les rôles et obligations respectifs de la communauté d'agglomération et de la commune,

### **03.07.15 – Modification des statuts de Val de Garonne Agglomération.**

**Le Conseil Municipal, avec 16 voix pour et 1 voix contre,**

**DECIDE DE VALIDER** la prise de compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations par Val de Garonne Agglomération.

**APPROUVE** en conséquence la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Val de Garonne Agglomération.

### **04.07.15 – Règlement de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de V.G.A.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**APPROUVE** l'actualisation du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de Val de Garonne Agglomération selon les éléments précisés ci-dessus.

**CHARGE** M. le Maire de faire appliquer les sanctions prévues dans le règlement de collecte actualisé.

### **05.07.15 – Révision des tarifs communaux.**

**Le Conseil Municipal, avec 16 voix pour et 1 voix contre,**

**DECIDE DE FIXER** les nouveaux tarifs communaux qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 sauf pour la nouvelle salle des lotos dont les tarifs prendront effet au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

### **06.07.15 – Travaux d'aménagement de sécurité sur la VC 2 dans le cadre d'une convention pour délégation de maîtrise d'ouvrage.**

**Le Conseil Municipal, avec 16 voix pour et 1 abstention :**

**ACCEPTE** de réaliser des travaux d'aménagement de sécurité sur la VC 2 (Rte du Pech) afin de contenir l'incivilité routière constatée.

**CONFIE** à Val de Garonne Agglomération, ces travaux de voirie de compétence communautaire.

**PRECISE** que la Commune de Clairac participera financièrement à cette opération à hauteur de 50 % du montant hors taxe des travaux estimés à 22 000 €.

### **07.07.15 – Subvention exceptionnelle à l'Asso des Z'Arts.**

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés**

**VOTE** une subvention exceptionnelle de 700 € à verser à l'Asso des Z'Arts de Clairac, pour la participation municipale à la fête de la musique 2015.

### **08.07.15 – Label «Territoire BIO Engagé».**

**Le Conseil Municipal, avec 15 voix pour et 2 contre :**

**S'ENGAGE** dans la procédure d'obtention du label « Territoire Bio Engagé » qui sera une action de valorisation de la Commune,

### **09.07.15 – Télétransmission des flux comptables.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés**

**ACCEPTE** le principe de la télétransmission des flux comptables.

**AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention « Dématérialisation » proposé par le CDG47

### **10.07.15 – Charte d'accueil de la crèche intercommunale à la Bibliothèque Municipale de Clairac.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés**

**ACCEPTE** le partenariat de la crèche intercommunale avec la Bibliothèque Municipale de Clairac. Une convention prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015,

### **11.07.15 – Contrat de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la salle à vocation sportive.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés**

**APPROUVE** le contrat de Maîtrise d'œuvre présenté par M. Alain SOBAC, pour l'aménagement de la salle à vocation sportive qui sera située à l'étage du bâtiment Forêt Magique.

**ACCEPTE** le montant de ses honoraires s'élevant à 10 % du montant prévisionnel des travaux (215 000.00 € H.T.) soit 21 500 € H.T. soit 25 800 € TTC.

**ACCEPTE** le montant de la mission SPS, assurée par M. Alain SOBAC, pour 1200.00 € H.T. soit 1 435.20 € TTC.

\* \* \* \* \*